

DECLARATION DE CONFORMITE

Date d'émission : 05.12.19

Nous,

RICOH INDUSTRIE FRANCE S.A.S.
144, route de Rouffach
F-68920 WETTOLSHEIM – COLMAR
Tél: +33 (0)3 89 20 40 00
Fax: +33 (0)3 89 20 41 23
www.ricoh-thermal.com

déclarons par la présente :

Que le produit suivant, tel que fabriqué par RICOH INDUSTRIE FRANCE S.A.S., est conforme aux règlements / ordonnances / normes mentionnés.

Description du produit

Papier thermique blanc sans aucun composé phénolique protégé sur ses deux faces recto et verso.

Nom du produit /Référence

130 LE+ PF

Règlements / ordonnances / normes communautaires applicables

- (CE)No 1935/2004** concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- (UE)No 10/2011** concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, telle que modifiée par les derniers amendements.
- SR 817.023.21** Ordonnance suisse sur les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires du 16.12.2016, mise à jour le 01.05.2017.
- EN 71-3** 2013+A2 Sécurité des jouets - Partie 3 : Migration de certains éléments, 08.2017.
- EN 1186** matériaux et objets en contact avec des denrées alimentaires – Matière plastique, mai 2002.
- (CE) No 2023/2006** relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Informations sur les restrictions

Il n'existe pas de restrictions spécifiques pour le papier thermique mentionné ci-dessus. De plus, à notre connaissance, aucun additif à double usage n'a été utilisé dans sa fabrication.

Conditions d'utilisation

Le papier thermique mentionné ci-dessus ne peut être en contact direct qu'avec des denrées alimentaires qui, selon notre expérience, sont lavées, épluchées et/ou pelées avant d'être consommées.

Dans tous les autres cas, le papier thermique mentionné ci-dessus peut être utilisé avec une barrière fonctionnelle pour parvenir à une non-migration; les barrières fonctionnelles testées à cette fin couvrant toutes les catégories de denrées alimentaires pour lesquelles le papier thermique susmentionné est susceptible d'être utilisé (biscuits, boulangerie, glaces, confiserie, chips et snacks, aliments surgelés et secs, boissons en poudre, emballages de viande et de fromage affiné).

Cette Déclaration de Conformité est basée sur les informations provenant de nos fournisseurs ainsi que sur les résultats des tests effectués par un laboratoire externe et indépendant. Ces données peuvent être consultées sur place, à notre siège social.

RICOH
RICOH INDUSTRIE FRANCE SAS
144, route de Rouffach
68920 WETTOLSHEIM
COLMAR
TEL. 33 (0)3 89 20 40 00



Roland STAUB
Responsable Technique Support Client